

Réunion du 09 novembre 2022 entre les représentants de la Mairie et les associations de parents d'élèves

Cette réunion est proposée par la Mairie qui ne peut être présente au conseil d'école de l'école élémentaire du 08 novembre 2022.

Personnes présentes :

Pour la Mairie : Laurence REY, Philippe MAUFFREY, Martine BONNETETE, Valérie BONNET, Alain MAYE, Gérard SCHAMBERT, Mme LEYSSENNE.

Pour les associations de parents d'élèves : Audrey MAUCHAMPS (FCPE), Gaëlle JACQUES (APEI), Mélanie LE MOUËL (APEI), Nelly HERE LAMBERT (APEI), Sylvie MURUGO (APEI)

Personne excusée : Céline NOEL (FCPE).

Il est pointé l'absence de représentant de l'équipe enseignante qui n'a pas été conviée à cette réunion. Les représentants des parents d'élèves établissent un compte rendu qui sera remis à M CRENNER afin qu'il puisse finaliser le compte rendu du conseil d'école.

Power Point de présentation de la pause méridienne

Le personnel est composé de 4 ATSEM, 3 agents de restauration et 7 agents d'accueil ce qui représentent la moitié du personnel de la commune. Les agents d'accueil sont, eux chargés de l'accueil et de la surveillance mais aussi de l'entretien des locaux.

En maternelle, entre 75 et 80 enfants sont présents sur la pause méridienne. Ils sont accompagnés par les 3 agents de restauration et les ATSEM qui sont présentes sur le temps de repas, la sieste (2 agents) et la récréation (2 agents).

En élémentaire, environ 160 enfants sont présents sur la pause méridienne. Ils sont répartis en 2 services encadrés chacun par 2 agents de service (Annick et Chantal puis Lynda et Manuella).

Une animatrice du CSC, Manon est également présente de 11h50 à 13h50. Cela représente un coût de 15 000€/an pour la Mairie.

→ Les représentants de parents d'élève s'étonnent de ne pas avoir entendu parlé de cette personne par les enfants.

Suite à la transmission des questions pour le conseil d'école, la Mairie a opéré des changements dans l'organisation de la pause méridienne.

La notion d'injustice soulevée par les enfants du fait que seule les élèves de la classe de M CRENNER soient assis sur le banc n'avait pas été perçue par les employés municipaux. Il est expliqué que seule une classe était assise sur le banc, le temps de faire l'appel, pour ne pas mélanger les enfants et faciliter ce temps.

Les *modifications apportées* :

- Les enfants se rangent par ordre alphabétique pour faciliter l'appel,
- Ils peuvent désormais aller jouer dès qu'ils ont été pointés,
- Un temps de lavage de main a été supprimé (en sortie de classe, le lavage de main avant de manger est maintenu),
- Les classes s'installant sur le banc pendant l'appel changeront à chaque vacances scolaires,
- Pendant l'appel, les élèves qui ne sont pas assis sur les bancs resteront debout.

→ Ces changements ont été perçus par les enfants dès le jour de la rentrée. Les retours sont très positifs. Les enfants expriment que ce temps se passe mieux.

La *chenille* a été mise en place par les agents pour conduire les enfants jusqu'au réfectoire de manière ludique. Certains enfants la réclament. Les remontées de certains enfants expliquant qu'elle peut avoir pour but de les mélanger afin qu'ils ne soient pas avec leurs copains au réfectoire n'est pas comprise. Les enfants choisissent eux-mêmes avec qui ils mangent. Il leur est par contre demandé de se regrouper par table au moment de rentrer dans le réfectoire.

Les *priorités des agents* sur ce temps sont :

- De s'assurer de la présence des enfants demi-pensionnaires,
- De rechercher les enfants absents (notamment d'identifier ceux qui sont partis en cours de matinée),
- De se faire entendre pour l'appel,
- De ne pas mélanger les 2 groupes d'enfant.

La Mairie réfléchit à un système qui faciliterait l'enregistrement des enfants à la cantine. Le système actuel offre une souplesse appréciable pour les parents d'élèves mais complique la tâche des agents municipaux. La solution du logiciel qui est envisagé a 2 limites :

- Il ne réglerait pas le problème d'identification des enfants partis en cours de matinée,
- L'utilisation de cartes, par exemple, poserait la question de la gestion des oublis ou pertes par les enfants.

Concernant le *rappel des règles*, les parents questionnent la nécessité qu'il y ait un rappel quotidien car les enfants doivent maintenant connaître les règles. Ce temps s'ajoutait à celui de l'appel et obligeait les enfants à se contenir (rester en place, faire le silence) après une matinée de classe, sur un temps où ils sont censés pouvoir se défouler. Mme BONNET s'étonne de nos observations et assure que ce rappel n'est pas quotidien mais bien ponctuel.

La Mairie pointe les *incivilités des enfants* pendant ce temps, notamment concernant la politesse et les jeux avec la nourriture. Le manque de respect envers les adultes paraît s'accroître. Monsieur le Maire demande si les enseignants ne pourraient pas participer aux rappels des règles de la cantine, particulièrement de la politesse.

→ Cette question ayant été abordée avec l'équipe enseignante la veille, nous assurons la Mairie de la vigilance quotidienne des enseignants sur ces questions.

M MAUFFREY interroge les associations de parent d'élèves sur la possibilité qu'elles puissent faire un rappel à leurs adhérents concernant la nécessaire politesse de leurs enfants.

→ Les 2 associations estiment que cela n'est pas leur rôle.

Concernant *l'accès aux jeux et les punitions*, les parents d'élèves pointent l'injustice ressentie par les enfants face aux punitions collectives, les punitions qui semblent récurrentes depuis septembre et l'interdiction des jeux dans la cour.

> Il est rappelé par la Mairie que les jeux (type billes, carte pokémon, ballons...) sont interdits à table pendant la cantine. Ils sont par contre autorisés pendant les temps de récréation. Mme BONNET ne comprend pas ces remontées. Selon elle, depuis la rentrée, les enfants ont été privés seulement à 2 reprises de ballon. Les jeux sont autorisés dans la cour. Elle propose de faire un rappel aux enfants et pense qu'il y a eu un malentendu.

Les parents d'élèves pointent que les difficultés se situent essentiellement au 3ème service avec les élèves de CM1 et CM2 et un agent d'accueil. Les échanges semblent se faire au même niveau entre les enfants et cette adulte ; la communication semble rompue ce qui entraîne des malentendus. Les enfants ne se sentent pas suffisamment bien considérés et font peut-être de moins en moins d'effort.

Si l'utilisation du sifflet paraît en effet nécessaire aux parents d'élève pour interpeler les enfants vu le niveau sonore, nous n'acceptons pas qu'il puisse être utilisé pour capter l'attention d'un enfant. Certains gestes brutaux du personnel (tirer un enfant par la manche pour le sortir ou le remettre dans le rang) ne sont par contre pas tolérables même si nous comprenons toute la difficulté du rôle de ces personnes face à autant d'enfants.

La question de la confiance des parents envers le personnel de cantine est rappelé plusieurs fois par la Mairie. Des propos jugés violents ont été adressés à la Mairie. Les représentants des parents d'élèves expliquent que cette confiance peut facilement s'éroder à force d'entendre des remontées négatives des enfants.

Les associations de parents d'élèves ont sollicité un avis extérieur sur l'équilibre alimentaire des **menus** puisqu'il peut être questionné par certains parents. Une diététicienne a confirmé que l'équilibre alimentaire est respecté.

- La Mairie confirme qu'un repas végétarien par semaine est obligatoire. Il est question que cela passe éventuellement à 2.
- L'impact sur le personnel des commentaires sur les réseaux sociaux est également pointé par la Mairie.

Questions diverses

Les *restrictions d'énergie* et les consignes gouvernementales sur ce sujet auront-elles un impact sur l'école cet hiver ? Si oui, sous quelle forme ?

- Si l'augmentation du coût de l'énergie va inévitablement impacter la commune, la méthanisation va permettre d'amoindrir cet impact.

Point d'eau sous le préau :

- Lors du conseil d'école du 08/03/2022, la Mairie expliquait être en recherche de solution pour qu'il puisse y avoir de l'eau chaude en hiver pour le lavage de main. Des solutions ont-elles été trouvées ?

-Il est constaté un important gaspillage d'eau (eau qui met du temps à s'arrêter de couler voire qui continue de couler malgré la fermeture du robinet). Des solutions sont-elles envisagées ?

- L'eau sous le préau ne sera pas chauffée. L'installation d'un chauffe-eau est trop coûteuse. Le gaspillage est mis en lien avec l'utilisation intempestive des enfants qui jouent avec les boutons poussoir.

Les parents d'élève expriment leur désaccord avec la décision de ne pas chauffer l'eau. Ils pointent également que le matériel mis en place dans une école doit être adapté à une telle utilisation. Ils relèvent la confusion faite puisqu'il n'y a pas de bouton poussoir sur ce point d'eau.

Accès à l'eau pour le projet potager :

➤ Un tuyau a été installé avant l'été pour permettre l'arrosage du potager. Il n'y a pas eu d'information communiquée à l'équipe enseignante. Les parents d'élèves sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école (en dehors du temps scolaire, périscolaire et de l'utilisation de la cour par le CSC) pour venir arroser. Le tuyau a été enlevé pour que les enfants ne jouent pas avec.

Travaux :

La structure dans la cour est-elle complètement réparée ?

➤ La structure est vérifiée tous les ans. Un filet endommagé a été commandé ; il n'est pas encore arrivé. Tant que la structure n'est pas condamnée par de la rubalise et des barrière c'est qu'elle est utilisable par les enfants.

Les parents font remonter l'absence de communication qui semble y avoir entre la Mairie et l'école qui n'est pas très au clair sur les réparations de la structure. Il y aurait actuellement un élément à réparer sans qu'il y ait de caractère de danger pour les enfants.

Transition école – garderie :

Il est rappelé la difficulté pour les parents qui ont des enfants scolarisés dans les deux écoles à récupérer leurs enfants à l'heure. Cela peut entraver les échanges entre les enseignants et les parents qui ne peuvent pas rester. Il est également demandé par l'école d'éviter au maximum d'appeler pour signaler les changements. Une enfant a été conduite à la garderie avec « menace » de facturation alors que la mère de l'enfant est arrivée à 16h30. Il s'agit peut-être d'un cas isolé mais les parents demandent une attitude compréhensive de tous.

➤ La Mairie rappelle la tolérance pour les enfants qui sont récupérés entre 16h20 et 16h30.

Nettoyage de la cour de l'école :

Les parents d'élève interpellent la Mairie suite à la photo parue dans le Kiosque sur le nettoyage de la cour de l'école.

➤ M MAYE explique qu'un agent de la commune intervient pour nettoyer la cour le samedi. Il est également en charge du nettoyage après le marché. En l'absence de cette personne, son remplaçant ne possède pas le même temps le samedi. Il se peut que dans ce cas le nettoyage ne soit pas fait.

Nous n'avons pas de réponse concernant le contexte de prise de vue de la photo et des personnes en charge du ramassage des poubelles.

Des élèves, dont les parents font partis d'associations en lien avec le recyclage, semble-t-il, ont proposé d'être ambassadeur de cette question auprès de l'ensemble des élèves. 4 élèves sont donc particulièrement vigilants à ce que les déchets soient jetés dans les poubelles.

Les parents d'élèves questionnent le fait que cette responsabilité puisse être portée par différents élèves à tour de rôle et non toujours sur les mêmes élèves. Cela concerne l'ensemble des enfants.

Nouvelle école

Un choix de projet a-t-il été fait ?

Quelle est la date de dépôt des dossiers pour l'appel d'offre ?

Est-ce qu'une réflexion est déjà amorcée sur le déroulement de la scolarité durant les travaux, tant concernant l'impact sur les apprentissages que la sécurité dans la cour ? Est-ce que les enseignants et les enfants vont rester dans les locaux actuels pendant les travaux ?

➤ Le concours d'architecte a été lancé permettant à la commune de retenir 3 projets. Lors du comité technique, les 3 projets ont été évalués ce qui a permis au jury (composés de 6 personnes) d'en

rejeter un. Les 2 projets restant ont été jugés comme présentant autant d'atouts que de défauts. Les 2 équipes doivent être rencontrées jeudi 10 novembre afin qu'elles puissent retravailler leurs points faibles. Elles ont 15 jours pour apporter des réponses. Elles vont également être mises en concurrence par rapport à l'action qu'elles pourront avoir sur leurs tarifs.

Une fois le projet choisi, les recherches de la maîtrise d'œuvre et des financements seront lancées.

Au vu de l'importance du prix de ce projet, il s'agira d'un appel d'offre européen ce qui aura un impact sur la complexité des démarches et des délais.